

ce bill est donc la seule raison d'être de l'étude en comité et je le ferai avec grand plaisir d'autant plus que c'est mon devoir de le faire. Je propose que ce bill soit renvoyé au comité de toute la Chambre à la prochaine séance.

La motion est adoptée.

BILL DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

PREMIÈRE LECTURE

Bill n° 241, intitulé: Loi modifiant la loi de l'industrie laitière, 1914. — L'honorable M. Dandurand.

BILL DE LA PÊCHE DU FLETAN

PREMIÈRE LECTURE

Bill n° 247, intitulé: Loi pour la protection de la pêche du fletan dans le Pacifique septentrional. — L'honorable M. Dandurand.

BILL DE LA TAXE SUR LES PROFITS D'AFFAIRES POUR LA GUERRE

PREMIÈRE LECTURE

Bill n° 248, intitulé: Loi modifiant la loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, 1917. — L'honorable M. Dandurand.

BILL DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

PREMIÈRE LECTURE

Bill n° 249, intitulé: Loi modifiant la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917. — L'honorable M. Dandurand.

BILL DES COMMISSAIRES DU PORT DE MONTREAL

PREMIÈRE LECTURE

Bill n° 250 intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux commissaires du port de Montréal. — L'honorable M. Dandurand.

Le Sénat s'ajourne à 3 heures de l'après-midi, ce même jour.

DEUXIÈME SÉANCE

Le Sénat se réunit à 3 heures.

Affaires de routine.

COOPÉRATION DU CANADA AUX MESURES DE GUERRE

AVIS RETIRÉ

Sur l'avis d'interpellation:

Par l'honorable M. David:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur les questions qui seront discutées à la prochaine conférence impériale

L'hon. M. DANDURAND.

au sujet de la coopération militaire et financière du Canada aux mesures de guerre qui pourront être proposées, et qu'il demandera quelle attitude le gouvernement canadien compte tenir dans la discussion de ces questions.

L'honorable M. DAVID: Je me proposais il y a un mois, d'amener cette question sur le tapis, mais étant tombé malade à ce moment-là, j'ai dû remettre ce projet à plus tard. J'escomptais un intéressant débat sur cette question. On me dit maintenant, et je le crois sans peine, qu'il est trop tard pour la discuter. Je demande en conséquence la permission de retirer cette interpellation.

L'avis est retiré.

BILL DU TARIF DES DOUANES

Troisième lecture du bill 216, intitulé: Loi modifiant le Tarif des Douanes, 1907. L'honorable M. Dandurand.

BILL SPECIAL DES REVENUS DE GUERRE

ÉTUDE EN COMITÉ

Sur la motion de l'honorable M. Dandurand, le Sénat se forme en comité sur le bill n° 230, intitulé: Loi modifiant la loi spéciale des revenus de guerre, 1915.

L'honorable M. Blain président.

Article 1—Droit de timbre sur chèques; droit de timbre sur lettres de change payables à demande, etc.; droit de timbre sur reçus pour argent payé par la banque; émission de chèques sans timbre; peine; reçu pour argent payé par une banque sans timbre; peine.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Nous avons discuté cet article ce matin.

L'honorable M. FOWLER: Qu'y a-t-il de changé?

L'honorable M. DANDURAND: Il a pour but de réduire de \$2 à \$1 le maximum de la taxe sur les chèques.

L'honorable M. FOWLER: Pourquoi fait-on cette réduction? Avons-nous à l'heure qu'il est tellement de revenus qu'il nous faille supprimer quelques-unes des sources qui nous en fournissent? Quelle est la raison de ce changement?

L'honorable M. DANDURAND: J'ai mentionné deux raisons. On a représenté au gouvernement que cet impôt était trop onéreux lorsqu'il s'agissait d'une simple transaction motivant un échange de chèques. La taxe de \$2 s'appliquait à chacun des chèques. La deuxième raison est que l'on a remarqué qu'un